



Pourquoi et comment se rendre au CDI ?

publié le 24/11/2022

Descriptif :

Afin de profiter pleinement du lieu, il convient d'observer quelques règles de vie

Sommaire :

- Ce que l'on fait au CDI :
- Venir au CDI :
- Quelques règles de vie :

● Ce que l'on fait au CDI :

Vous pouvez venir au CDI pour :

- Lire (romans, BD, albums, périodiques...) ;
- Travailler et faire vos devoirs si vous avez besoin de documents ;
- Effectuer une recherche documentaire pour un exposé par exemple ;
- Utiliser un ordinateur pour la bureautique, accéder à Pronote et au web sous certaines conditions.

● Venir au CDI :

La capacité d'accueil du CDI est de 20 élèves maximum.

- Si vous souhaitez venir au CDI sur vos heures d'étude, vous devez vous signaler auprès de l'assistant d'éducation en charge de l'étude. Il vous remettra un "Pass CDI" et vous pouvez ensuite vous présenter calmement devant la porte du CDI.
- Si vous souhaitez venir au CDI durant toute l'heure méridienne, réunissez-vous sous le préau, après avoir déjeuné, à 12h30. Vous n'avez pas besoin de PassCDI.
- Laissez votre sac à l'extérieur et inscrivez-vous sur la liste d'émargement en entrant.
- **Attention :** Le CDI est réservé aux membres du Club CDI le mardi midi.

● Quelques règles de vie :

- Respectez l'emplacement du mobilier et le rangement des documents. Cela vous permettra ainsi qu'à vos camarades de profiter d'un espace agréable et de retrouver facilement la documentation !
- Le calme et le respect de chacun est une évidence et une nécessité.
- Chaque élève doit être en activité du début jusqu'à la fin de l'heure.
- Concernant l'utilisation des ordinateurs, vous devez préciser ce dont vous avez besoin avant de vous installer. La charte informatique du collège (voir carnet de correspondance) s'applique bien évidemment au CDI. Les recherches sur Internet doivent avoir une visée documentaire ou pédagogique en rapport avec ce que vous faites en classe.
- Le règlement intérieur du collège est bien sûr de rigueur au CDI

